

C.2.a Evaluation de la durabilité des projets

Description

En tant qu'autorité publique, la Commune de Villars-sur-Glâne est assujettie au droit des marchés publics pour toute acquisition de fournitures, de services ou de constructions. Cette procédure légale vise avant tout la transparence de la procédure d'adjudication mais aussi l'utilisation optimale des fonds publics. Avec l'entrée en vigueur de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) révisé le 1er janvier 2023, il est possible d'intégrer plus facilement des critères de développement durable dans les appels d'offres. En outre, l'outil en ligne "Boussole21" permet d'évaluer de manière rapide et efficace tout type de projet et ce à chacune des différentes phases du projet.

Projet(s)

La Commune doit intégrer des critères de durabilité dès la conception des projets qu'elle souhaite entreprendre. Pour que les entreprises mandatées par la Commune répondent à certaines exigences en termes de développement durable et de réduction du CO₂, des critères doivent en particulier être mentionnés dans les appels d'offres en respectant l'AIMP. Les réflexions et les expériences menées à ce sujet par les cantons et les communes suisses permettront d'alimenter et d'adapter les outils de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Priorité : 2

Etat : à réaliser

Difficulté : moyenne

Source(s) de financement

■ Planification : ~ CHF 5'000.- appuis externes éventuels

■ Réalisation : ~CHF 5'000.- -

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Impacts et cobénéfices

Réduction CO₂ / énergie

Adaptation climat / nature



Cohésion sociale



Indicateurs potentiels et suivi de la mesure

Directive interne pour évaluer les projets (document), projets évalués (nbre)

Remarques

L'outil en ligne "Boussole 21" permet d'évaluer rapidement les projets.

Porteur(s) de la mesure

Services techniques (développement durable)